
Renseignements offerts à la Chambre des Députés, sur les développemens qui lui ont été présentés dans la séance du 31 janvier 1816, Relativement à l'Instruction publique et à l'Education.

Numéro d'inventaire : 1983.00196

Auteur(s) : L.G. Taillefer

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Delaunay, libraire (au palais-Royal, Galerie de Bois Paris)

Imprimeur : Fain

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1816

Description : Pas de couverture. Mouillure dans le haut, feuillet extérieur partiellement déchiré à la pliure, le fil de couture est absent.

Mesures : hauteur : 183 mm ; largeur : 123 mm

Notes : Réponse aux reproches d'irréligion et de tiédeur royaliste qui ont été faits aux collègues.

Mots-clés : Politique de l'éducation

Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

Formation de la conscience nationale et patriotique

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 21

Commentaire pagination : En plus de la pagination imprimée de 1 à 21, une pagination manuscrite de 419 à 441.

RENSEIGNEMENS

OFFERTS

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

SUR

LES DÉVELOPPEMENS

QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE
DU 31 JANVIER 1816,

*Relativement à l'Instruction publique et à
l'Éducation.*

LES développemens présentés à la chambre de MM. les députés, sur l'Instruction publique, ayant été pris en considération par l'assemblée, un des membres de l'Université, si connu par tout ce qui peut donner du poids à ses réflexions, s'est empressé d'y répondre par des éclaircissemens, qui sûrement auront déjà attiré les regards de la commission qu'on vient de nommer. Mais, tout entier aux idées générales, il a dû négliger les détails particuliers sur le régime intérieur des collèges royaux. Cependant comment avoir une opinion arrêtée sur ces établissemens, si l'on n'a point une connaissance exacte de toutes les parties qui en composent l'organisation? Comme

chef d'un des premiers établissemens de l'instruction publique, je crois qu'il est de mon devoir de remplir cette espèce de lacune, et d'offrir les renseignemens qui me paraissent les plus propres à éclairer la religion de MM. les députés. Par-là ils pourront mieux juger de tout ce qui a été fait depuis longtemps pour effacer des torts qui ne furent jamais l'ouvrage de nos institutions, et ils seront plus à portée de reconnaître quel danger il y aurait pour la génération actuelle, et pour le maintien des bonnes études, à porter de nouveau la hache de la destruction sur ces restes vénérables de l'éducation publique, qui s'étaient relevés même sous les coups de la révolution, et qui ne se présentent encore si pleins de vigueur, au milieu de tant de débris, que parce qu'ils portent dans leur sein le principe régénérateur qui doit assurer leur entière restauration.

Est-il plus avantageux, pour l'instruction publique, que l'administration générale continue à présenter ce grand système d'unité qui, rattachant toutes les parties à un centre commun, assure davantage l'uniformité dans la doctrine, dans la discipline et dans le régime, et qui multiplie l'emploi des ressources, des conseils, et des encouragemens, en rendant la dépendance plus directe et les communications plus faciles et plus promptes ? Ou bien vaut-il mieux qu'on admette cette dislocation des corps enseignans, qui, en isolant les établissemens les uns des autres, les livre

sans appui aux mains plus ou moins habiles chargées de les diriger?

Ces questions importantes, et plusieurs autres de cette nature, qui déjà ont été approfondies et à peu près décidées par des écrivains aussi éloquens qu'éclairés, ne sont pas l'objet de nos observations.

Ce n'est pas là ce dont il s'agit dans les développemens qui ont été présentés à l'assemblée. C'est la destruction entière des établissemens qu'on semble demander; ce sont donc les établissemens qu'il faut faire connaître.

L'accusation la plus grave et la plus importante, sans doute, qui ait été intentée contre eux, c'est l'absence de tout esprit religieux. Je n'examinerai point si cette malheureuse disposition a été plus particulière aux lycées qu'aux autres maisons d'éducation, ou plutôt si elle n'a pas été le triste résultat de l'esprit général d'un siècle voué à toute espèce d'égaremens. Dès-lors il ne serait pas difficile de prouver que s'il y a eu en France des établissemens où tous les moyens de combattre cet esprit aient été employés autant que le permettait le malheur des temps, ce furent assurément les institutions de l'Université. Je ne m'arrêterai point à toutes les raisons qui pourraient justifier cette assertion; déjà elles ont été suffisamment développées; il ne me reste plus qu'à y ajouter le simple exposé de ce qui se pratique aujourd'hui dans les collèges royaux de

